Délibération n°2018-10-01-18

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 1er octobre 2018, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit et Science Politique réuni le 25 septembre 2018,

L'Administrateur provisoire de l'UFR Droit et Science Politique entendu,

a délibéré :

Objet : UFR Droit et Science Politique - approbation du budget et des tarifs d'un colloque.

Après s'être assuré du quorum, le Président indique aux membres qu'il s'agit de se prononcer sur le budget et les tarifs du colloque « Les frontières de l'instruction » organisé le 19 octobre 2018.

Il fait part des montants d'inscriptions proposés :
- Gratuité pour les universitaires et étudiants,
- 50 euros pour les professionnels.

Suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres de se prononcer.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 36	
Membres présents et représentés : 28	Pour : 28
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Suffrages valablement exprimés : 28	Abstention : 0

Le budget, tel que joint en annexe, et le tarif proposé sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 2 octobre 2018.

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ

Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2018-10-01-18-deliberation-ca-um-ufr-dsp-budget-tarifs-colloque-frontieres-de-l'instruction.

Colloque LES FRONTIERES de L' INSTRUCTION

SUDRES IDOUX COUTRON

19 octobre 2018 Faculté de droit de Montpellier

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	**euros**
Transports intervenants (nationaux internationaux)	4000
Hébergement intervenants	1200
Repas intervenants et pause café	1300
Reprographie, plaquette	200
Publication	1500
TOTAL	**8200**
RECETTES	
UM	1500
IUF	4000
CREAM	2200
DROITS D'INSCRIPTION	500
TOTAL	**8200**

TARIFS PROPOSES au CONSEIL UFR

Gratuité pour les universitaires et étudiants
professionnels : 50 euros